

95,31 %



Taux d'appels
aboutis en
préfecture⁽⁵⁾

Pour consulter :

le taux de satisfaction globale des usagers pour les télé-procédures **PPNG** ⁽¹⁾

le délai moyen de délivrance des **CNI-passeports** ⁽²⁾

le délai moyen de délivrance des **permis de conduire** ⁽³⁾

le délai moyen de délivrance des certificats d'immatriculation
des véhicules (cartes grises) ⁽⁴⁾

le score d'effort ressenti par les usagers pour les **télé-procédures**
permis de conduire et certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) ⁽⁶⁾

services relevant des compétences
de la **préfecture de police**, consultez :

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/>

(1) Enquête de satisfaction nationale conduite par l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) concernant les télé-procédures relatives aux permis de conduire (hors auto-école), aux cartes grises et aux cartes nationales d'identité/passeports.

(2) Données de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Source ANTS.

(3) Délai médian d'instruction de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Le délai médian signifie que 50 % des usagers obtiennent leur permis de conduire dans un délai inférieur à celui indiqué. Le délai moyen de délivrance pourra à terme être mesuré. Source ANTS.

(4) Délai national pour toutes demandes de cartes grises. Source ANTS.

(5) Source : indicateur local mesuré en préfecture.

(6) Enquête conduite auprès d'un panel d'usagers sur la difficulté des usagers à demander leur carte grise ou leur permis de conduire sur internet, sur une échelle de 1 (démarche facile) à 5 (démarche compliquée). Source ANTS.